

## BIBLIOGRAPHIE

LA PUBLICITÉ DES MARIAGES, COMMENTAIRE DU DÉCRET " NE TEMERE ", sur les fiançailles et le mariage, par le P. Charles Gonthier, S. J., du Collège Sainte-Marie, de Montréal.

**L**A nouvelle loi sur la publicité des mariages a une importance capitale : les matières qu'elle règle intéressent souverainement les fidèles — sa connaissance exacte est aussi d'une extrême nécessité pour les prêtres. Il est donc bon de la comprendre parfaitement : et il faut qu'elle soit pleinement et clairement expliquée au peuple chrétien.

Le Commentaire du Père Ch. Gonthier a précisément pour but de rendre cette explication facile. Il expose d'une façon très nette :

Les prescriptions de la nouvelle loi ;

Les modifications apportées par elle à la discipline ancienne.

En même temps il indique les motifs des différentes prescriptions, et montre combien elles sont raisonnables, et combien elles seront utiles.

En outre, il traite explicitement certaines questions tout particulièrement utiles dans nos régions, par exemple : celle des paroisses de langues différentes établies sur le même territoire.

Le lecteur y trouvera le texte du décret *Ne temere*, ainsi que les réponses de la Sacrée Congrégation du Concile aux doutes proposés jusqu'ici à propos des prescriptions du nouveau décret.

Ce Commentaire est de nature à rendre grand service aux prêtres. Il sera également fort utile aux hommes de loi, et à toutes les personnes qui s'intéressent à la législation ecclésiastique.

Se vend à l'imprimerie du Sacré-Cœur, 1092 Bordeaux, Montréal, et chez les principaux libraires. Prix : 50 cents ; franco, 55 cents.